



République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Département de LA SAVOIE

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de  
ST-JEAN-DE-MAURIENNE

**COMMUNE de  
ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130**

L'an deux mil vingt-deux, le sept juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de M. Dominique LAZZARO, MAIRE.

**MEMBRES PRESENTS :** MM. BIGNARDI Martine - CLAPPIER Yves – CURCIO Véronique - DEJEAN Jocelyne – DEPLANTE Benjamin – GOYET Aurélie – LEMAIRE-LEVY Florence - PACHOUD Bernard - ROCHETTE Pierre - ROL Nelly - TOGNET André

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :**

\*Mme BLANCHARD Emmanuelle (procuration donnée à Mme CURCIO Véronique)  
\*Mme COMBET-BLANC Françoise (procuration donnée à Mme BIGNARDI Martine)  
\*M. CLEMENT Pierre-Benoît (procuration donnée à M. TOGNET André)

Mme BIGNARDI Martine a été élue Secrétaire de Séance.

DATE CONVOCATION C.M. :

01/07/2022

DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :

13/07/2022

DATE PUBLICATION D.C.M. :

27/07/2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

\* EN EXERCICE : 15

\* PRESENTS : 12

\* VOTANTS : 15

**OBJET : ELABORATION D'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE - P.C.S. -**

**Vu** les articles L. 2212-2 et L. 2212-4 du Code Général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;

**Vu** le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 pris en application de la loi de modernisation de la sécurité civile ;

**Considérant** la nécessité en découlant pour les communes comprises dans un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) approuvé et/ou un plan particulier d'intervention (PPI) de réaliser un plan communal de sauvegarde (PCS) définissant l'organisation communale en matière d'alerte et d'information des personnes, mais aussi le dispositif de secours, d'évacuation, de soutien et d'accompagnement de la population.

**Considérant** les recommandations des services de l'Etat quant à la mise en place d'une cellule municipale composée d'un chef de projet, d'un comité de pilotage et d'un ou plusieurs groupe(s) de travail chargés de l'élaboration, de la mise en place et de la mise en œuvre opérationnelle de ce Plan Communal de Sauvegarde ;

M. LAZZARO Dominique, Maire expose au Conseil Municipal que dans le domaine de la sécurité civile, des événements marquants nous rappellent régulièrement que les situations susceptibles de perturber le fonctionnement quotidien de nos organisations sont nombreuses. La catastrophe de la société AZF de Toulouse est là pour nous le rappeler ainsi que le drame qui s'est produit à SEVESO petite ville d'Italie qui est à l'origine de la loi du même nom.

Dans tous les cas, le désarroi, les attentes des citoyens les amènent à interpeller la puissance publique dont ils attendent qu'elle soit capable d'apporter dans l'urgence des réponses à ces situations. Du fait de leur proximité et de leur responsabilité, les acteurs de la puissance publique vers lesquels les citoyens se tournent en priorité sont les MAIRES.

**Pour ces motifs**, M. LAZZARO Dominique, Maire **propose** au Conseil Municipal de sauvegarde adapté à la commune de ST-ETIENNE-DE-CUINES pour faire face à des événements de sécurité civile et de :

**-désigner** M. CLEMENT Pierre-Benoît, 3<sup>ème</sup> ADJOINT, élu référent, chef de projet ;

**-constituer** un comité de pilotage chargé de valider les étapes du PCS, composé de :

- M. LAZZARO Dominique, Maire de la commune,
- M. CLEMENT Pierre-Benoît, 3<sup>ème</sup> ADJOINT, élu référent, chef de projet,
- M. TOGNET André, 2<sup>ème</sup> ADJOINT,
- Mme LEMAIRE-LEVY Florence, Conseillère Municipale,

**-constituer** un groupe de travail chargé de l'élaboration des différentes étapes du PCS, composé de :

- M. CLEMENT Pierre-Benoît, 3<sup>ème</sup> ADJOINT, élu référent, chef de projet,
- M. TOGNET André, 2<sup>ème</sup> ADJOINT,
- Mme LEMAIRE-LEVY Florence, Conseillère Municipale

---

Après avoir entendu l'exposé de M. LAZZARO Dominique, Maire et après en avoir délibéré

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Par 15 voix pour, aucune voix contre, aucune abstention,

- **Prend acte** du lancement du projet d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde.
- **désigne** M. CLEMENT Pierre-Benoît, 3<sup>ème</sup> ADJOINT, élu référent, chef de projet ;
- **constitue** un comité de pilotage chargé de valider les étapes du PCS, composé de :
  - M. LAZZARO Dominique, Maire de la commune,
  - M. CLEMENT Pierre-Benoît, 3<sup>ème</sup> ADJOINT, élu référent, chef de projet,
  - M. TOGNET André, 2<sup>ème</sup> ADJOINT,
  - Mme LEMAIRE-LEVY Florence, Conseillère Municipale.
- **constitue** un groupe de travail chargé de l'élaboration des différentes étapes du PCS, composé de :
  - M. CLEMENT Pierre-Benoît, 3<sup>ème</sup> ADJOINT, élu référent, chef de projet,
  - M. TOGNET André, 2<sup>ème</sup> ADJOINT,
  - Mme LEMAIRE-LEVY Florence, Conseillère Municipale.

**FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus**

**POUR COPIE CONFORME,**

**ST-ETIENNE-DE-CUINES, le 27 juillet 2022.**

**M. LAZZARO Dominique,**

**MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES**

